

AILES TOURANGELLES

Traitement des anomalies aéronefs

Règle générale :

Toute anomalie susceptible d'affecter la sécurité d'un vol ou des vols suivants doit obligatoirement être inscrite sur le carnet de route de l'avion.

Pour éviter de surcharger inutilement les carnets de route, les défauts considérés comme mineurs devront être signalés à l'un des correspondants mécanique de l'aéroclub qui les notera pour être pris en compte dès que possible par l'atelier de maintenance ou qui demandera à ce qu'ils soient notés sur le carnet de route.

Si l'anomalie est prévue par la LME :

1. Le commandant de bord inscrit sur le carnet de route le défaut tel que décrit dans la LME, et même à l'issue du vol, rappellera l'item LME.
2. Il prévient dès que possible un correspondant mécanique de l'aéroclub
 - celui-ci reportera le défaut dans « l'état des travaux différés et LME » de l'avion
 - préviendra dans les jours suivants l'atelier de maintenance
3. Si la LME l'autorise, le commandant de bord peut décider d'effectuer le vol
4. A chacun des vols suivants les CDB vérifieront « l'état des travaux différés et LME » en particulier les dates de butée des items LME

Si l'anomalie n'est pas prévue par la LME :

Le vol sera interdit si le défaut signalé affecte

- le moteur
- les commandes de vol
- des organes essentiels à la sécurité du vol ou des vols suivants: trains, pneumatiques, freins, dirigibilité au sol, dégâts structuraux, etc.

Le commandant de bord prévient aussitôt un correspondant mécanique de l'aéroclub

- Celui-ci contacte l'atelier de maintenance
- Lui transmet une photo des pages du carnet de route concernées
- Le responsable de la maintenance décide de l'arrêt de l'avion ou envoie une APRS

En cas de défaut considéré comme mineur et n'affectant pas la sécurité du vol ni de ceux qui suivront, le commandant de bord prévient dès que possible un correspondant mécanique de l'aéroclub,

Celui-ci :

- contacte l'atelier de maintenance pour prise en compte du défaut
- reporte l'accusé de réception de prise en compte du défaut dans le carnet de route
- reporte le défaut dans « l'état des travaux différés et LME » de l'avion

Approbation Aéronav 87

Date et lieu : le 11/02/2020 à LIMOGES



Le Président des Ailes Tourangelles

Date et lieu